

ECOLE SOUHAITEE : Les Ardoisières

CLASSE :

ECOLE FREQUENTEE EN 2023/2024 :

ENFANT

Sexe : Masculin Féminin

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu de Naissance :
(Commune et département)

Adresse :

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM
PRENOM
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
DOMICILE	Adresse : Code Postal : Ville :	Adresse : Code Postal : Ville :
TELEPHONE	Domicile : Portable : Travail :	Domicile : Portable : Travail :
MAIL

FRATRIE (résidant à la même adresse)

Enfant(s) déjà scolarisé(s)	Enfant(s) non encore scolarisé(s)
Nom/Prénom Date de naissance : Ecole/classe fréquentée :	Nom/Prénom Date de naissance :
Nom/Prénom Date de naissance : Ecole/classe fréquentée :	Nom/Prénom Date de naissance :

*En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, «chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.*

A le

Signature des Responsables légaux

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Principe général :

Les enfants doivent être scolarisés dans l'école publique de la commune de résidence de la famille.
 Une commune pourvue d'une capacité d'accueil suffisante pour scolariser tous les enfants résidants sur son territoire n'est pas tenue de participer aux charges d'écoles situées sur le territoire d'une autre commune que si le maire a donné son accord préalable à la scolarisation des enfants hors commune.

Motifs de dérogation prévus par l'article 212.8 du code de l'Education	Justificatifs à fournir
<p>Cocher :</p> <p><input type="checkbox"/> Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Restauration scolaire <input type="checkbox"/> Accueil périscolaire (matin/soir) <input type="checkbox"/> Assistantes maternelles agréés <p>Attention : l'activité professionnelle des parents doit être exercée dans la commune de résidence ou d'accueil.</p>	<p>Cocher :</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de la commune de Résidence attestant qu'elle n'organise pas de service périscolaire ou de service d'assistantes maternelles agréés</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant</p>
<p><input type="checkbox"/> Regroupement de fratrie : (frères et sœurs <u>déjà scolarisés dans une école publique maternelle ou élémentaire d'Allemond</u>)</p>	<p>Pas de justificatif à fournir</p>
<p><input type="checkbox"/> Raisons médicales : L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune d'accueil.</p>	<p><input type="checkbox"/> Joindre un certificat médical</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier motivant la demande de dérogation pour raisons médicales</p>
<p><input type="checkbox"/> Autres motifs (à détailler)</p>	<p><input type="checkbox"/> Joindre un justificatif selon cas</p>

Avis du Maire de la Commune de résidence
Important : cet avis doit être renseigné avant l'envoi du dossier à la Mairie d'Allemond

Renseignements :

- L'école de la commune a la capacité d'accueillir l'enfant Oui Non
- L'école de la commune dispose d'un restaurant scolaire Oui Non
- L'école de la commune dispose d'un service périscolaire Oui Non

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

le/...../ 2024

Signature et Cachet de la Mairie

Avis de la Directrice

En fonction de la capacité de places disponibles :

Le :

Accueil possible Accueil impossible

Signature

Décision de la Commission de Dérogation Mairie d'Allemond

Il appartient à la commune d'accueil d'accepter ou de refuser la demande de dérogation. Celle-ci peut être refusée :

- Si la capacité d'accueil de l'école est atteinte
- Pour motifs tirés des nécessités du service public
- Pour absence de motif sérieux à la demande de dérogation

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

le/...../ 2024

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEROGATION HORS COMMUNE

1/ Document d'identité d'un représentant légal de l'enfant (Carte Nationale d'Identité, Passeport)

2/ Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois

En cas de divorce/séparation des parents

- Autorisation écrite de l'autre parent avec photocopie de sa Carte Nationale d'Identité afin de préciser qu'il donne son accord pour cette demande de dérogation
- Jugement de divorce/décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement: 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

3/ Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement :

- **Facture de moins de 3 mois** : gaz, électricité, téléphone fixe ou abonnement internet
- **Justificatif du Trésor Public**: dernier avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle
- **Autres pièces justificatives**: quittance de loyer (tamponnée et signée), ou un bail officiel ou une attestation d'assurance de la résidence principale.

Si hébergement chez une tierce personne (1 photocopie de chaque pièce suivante) :

- **Attestation d'hébergement** –merci d'utiliser l'attestation fournie par la Ville
- **Pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (voir liste ci-dessus)
- **Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant** (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

4/ Vaccinations obligatoires : copies pages du carnet de santé avec nom et prénom de l'enfant où figurent les vaccinations ou certificat du médecin

5/ Tout justificatif du motif de la demande de dérogation nécessaire pour l'instruction de votre dossier (voir liste justificatifs à fournir en fonction du motif de dérogation)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Toute demande de dérogation obtenue pour la maternelle devra être renouvelée lors du passage en CP à l'école élémentaire.

Les demandes sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels des écoles sous réserve des places disponibles dans l'école.

Les dossiers de demande de dérogation sont étudiés en commission scolaire, une réponse écrite vous sera formulée APRES le passage de votre dossier en commission.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

MAIRIE D'ALLEMOND
5 chemin des Faures
38114 ALLEMOND
Tél : 04 76 80 70 30

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction susnommée.

Conformément à l'article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »